

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 042-214201865-20231122-DEL_2023_104-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 33	Séance du 22 novembre 2023 à 19h00 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.
Délibération : N° DEL_2023_104 OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE DE FONCTION AU MAIRE	Date de convocation : Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE, Mme Nadia MEBARKI Ont donné pouvoir Céline CLAUDE (pouvoir à Leila MECHTAR) Isabelle CHAUVE (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Laurent GONZALES (pouvoir à Vincent BONY) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Cendrine BARLET (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)
	Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2123-18-1-1,
Vu le Code de la Sécurité Sociale et notamment son article L. 242-1,
Vu la délibération du conseil municipal n°DEL_2021_056 du **21 juillet 2021** portant mise à disposition d'un véhicule à monsieur le Maire pour une durée d'une année,

Contenu :

L'article L. 2123-18-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la mise à disposition d'un véhicule pour les membres du conseil municipal, lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie, selon des conditions fixées par une délibération annuelle.

Depuis le **21 juillet 2020**, Monsieur le Maire de Rive de Gier en bénéficie dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, le conduisant à se déplacer, dans l'intérêt de la commune, auprès des divers partenaires de celle-ci, tant sur la commune (Mission locale, Hopital du Gier, Département, pôle emploi, établissements et sites municipaux...) qu'à l'extérieur (SIPG, Saint Étienne Métropole, Préfecture, Inspection académique, Direction départementale de la cohésion sociale, Direction des territoires, ARS, etc.).

Conformément aux disposition de l'article L.242-1 du Code de la Sécurité sociale, la mise à disposition d'un véhicule de fonction est soumise à déclaration fiscale par le bénéficiaire.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de poursuivre la mise à disposition d'un véhicule à Monsieur Vincent BONY, au titre de ses fonctions de maire pour l'année 2024.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE